COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération Régionale des Anciens Combattants 1939-1945,
T.O.E, A.F.N et Victimes de guerre de la Corse

Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre - 1, rue Brissac - 75004 Paris
Reconnue d'utilité publique par décret du 25-06-52

Siège : Citadelle Miollis - 20000 Ajaccio - ☎ : 04 95 23 37 93
@: fac.corse@laposte.net - CCP Ajaccio 123-59 W

53ème ANNEE - N°197

4ème trimestre 2014

La CORSE premier département français libéré 9 septembre 4 octobre 1943

Directeur de la publication:
Jean Fabiani

Responsable de la rédaction:
Christian Joubert

Conception :
Josée Ricci

Sommaire :

Page 1 :
- *Editorial*
- *Les vœux du Bureau*

Page 2 :
- *Un Héros méconnu: Le Général Vanuxem*

Page 3 :
- *Message de Kader Arif, Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire*
- *Message du 5 décembre à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc*

Page 4 :
- *Petite réflexion: Les Droits et les Devoirs*
- *Alerte: Immigration clandestine*

Page 5 :
- *Histoire insolite*
- *Une histoire vraie*
- *Une pensée de Saint Augustin*

Page 6 :
- *Les Opérations Extérieures*

Page 7 :
- *Forum des Lecteurs*
- *Ce qu'il faut savoir*
- *Laïcité*

Page 8:
- *Un peu d'histoire*

Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

EDITORIAL

VERDUN, DEVOIR DE MÉMOIRE POUR UNE LEÇON DE PAIX

Dans le cadre du centenaire de la guerre 1914-1918, je veux clore ma leçon d'histoire[1] dans un souci de complémentarité.
Au fur et à mesure que s'éloigne dans le temps le souvenir de la Première Guerre Mondiale dite « LA GRANDE GUERRE » et qu'apparaissent de nouveaux épisodes sanglants dans l'histoire des hommes, le sens du devoir de mémoire de cet épisode de l'histoire de France et du monde doit être réaffirmé et expliqué.
1914-1918- une folie au sens propre, tant de points de vue des causes, que des modalités atroces de déroulement de cette guerre. C'était la première guerre moderne, où pour l'essentiel, il était possible de tuer ses ennemis sans les voir, grâce aux effets dévastateurs des machines et des gaz. Une guerre totale, armées contre armées, sociétés contre sociétés. Une guerre qui a finalement impliqué non seulement les peuples français et allemand, mais aussi les britanniques et les américains et le reste du monde au travers des troupes coloniales et de l'Armée d'Afrique de l'Empire Colonial Français.
C'est ainsi qu'à leur corps défendant ou par patriotisme aveugle, des millions d'hommes de femmes ont été impliqués dans ce qu'il faut bien appeler un carnage.

Si aujourd'hui on insiste sur le caractère universel des leçons de cette guerre, c'est qu'elle a entrainé la mort d'hommes et de femmes des quatre continents. Si Verdun est aujourd'hui « Ville Mondiale de la Paix, c'est que la paix est incommensurablement plus difficile à construire.
Etre au contact d'une telle leçon de l'histoire sonne quotidiennement comme un avertissement, pensant au tocsin qui a raisonné pour annoncer la mobilisation générale le 2 août 1914 dans toute la France.
Pourquoi faut-il donc que les associations franco-berbères s'associent à la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 ? Que disent les associations ? « Il faut le rappeler : De nombreux soldats de l'Armée d'Afrique étaient des Nord-africains et pour beaucoup des Berbères. Honorer leur mémoire comme celle de tous ceux qui dorment mutilés sous la terre de Verdun, c'est prendre acte que l'histoire de France est aussi la nôtre dans ce qu'elle a de lumineux, comme dans ses aspects les plus sombres. »
Se souvenir, se remémorer qu'ils ont tous combattu, côte à côte. Aujourd'hui, ce devoir de mémoire est une leçon pour les enjeux de Cohésion Sociale, pour l'acceptation par les uns de citoyens français issus de cette histoire, et pour les autres que l'histoire de France au plus loin qu'on la connaisse est aussi pleinement la leur.

Voilà l'esprit de paix et de connaissance, tourné vers l'avenir mais ancré dans la terre des épreuves passées.

Jean Fabiani
Président de la Fédération

[1] *Journal « Combattants Corses » N° 196*
« La mémoire se conjugue avec l'Histoire »

Joyeux Noël
&
Bonne Année 2015
Bon di e Bon Annu, Bon Capu d'Annu,
Pace e Salute per tutta l'Annu

« Pourquoi la foi à 90 ans ne peut être âgée ?
Parce que le cœur ne vieillit jamais ».

Anonyme

UN HÉROS MÉCONNU

LE GÉNÉRAL DE DIVISION PAUL VANUXEM (1904-1979)

Dans la rubrique des « héros méconnus » nous avons, jusqu'à présent, évoqué des compatriotes insulaires. Au mois de septembre 2009, madame Monique VANUXEM[1] a publié un ouvrage relatant un de ses séjours en Indochine (au Tonkin entre 1947 et 1949) au sein d'un bataillon du 6e régiment de tirailleurs marocains. Le valeureux commandant de ce bataillon, devenu son époux, deviendra plus tard le Général de Division Paul VANUXEM, que certains de nos adhérents ont connu au cours de leur carrière. En lisant ce livre j'ai été pris du besoin d'en savoir plus sur le Général VANUXEM, vraisemblablement l'officier général le plus décoré de l'Armée Française en nombre de citations. C'est pourquoi j'ai entrepris de réaliser un très court résumé de son héroïque parcours, certain que son intérêt n'échappera pas à nos lecteurs, ce, quelle que soit leur classe d'âge.

Le Général Paul VANUXEM est né le 2 juillet 1904 à Bully-les-Mines (actuellement Bully-Grenay) dans le Pas de Calais et a vécu à Maubeuge dans le Nord. Après des études secondaires à la faculté de Lille, il obtient deux licences (philosophique et lettres) puis, de 1925 à1929, embrasse une carrière d'enseignant comme professeur à Argentan(Orne). Son sursis militaire arrivant à expiration, il est incorporé à l'École Militaire d'Infanterie de Saint-Maixent en qualité d'élève officier de réserve. C'est à ce moment là qu'il décide de faire une carrière militaire. Plus tard, il dira « j'ai choisi de demeurer dans l'armée quand j'ai senti la proximité de la guerre et l'occasion de mieux servir ma patrie ».

A la déclaration de la guerre, en septembre 1939, il est lieutenant au 91e régiment d'infanterie à Mézières(Ardennes). Blessé à Sedan en mai 1940, il est, après l'armistice promu au grade de capitaine le 25 décembre de la même année avant d'être affecté au Maroc. C'est là qu'il découvre les tirailleurs marocains. Il restera en Afrique du Nord jusqu'au début de 1944 et participera, avec le 2e régiment de tirailleurs marocains, à toute la campagne d'Italie (février-septembre 1944), puis avec le 6e régiment de tirailleurs marocains, aux campagnes d'Alsace, d'Allemagne et d'Autriche (septembre 1944-mai 1945).

Chef de Bataillon en juin 1945, il prend le commandement du 3e bataillon du 6e régiment de tirailleurs marocains avec lequel il retourne au Maroc, à la fin de l'année. Fin janvier 1947, il embarque avec son bataillon à destination de l'Indochine, où il séjournera au Tonkin jusqu'en janvier 1949. Après un retour en Métropole, il accomplit un deuxième séjour en Extrême-Orient de juin 1950 à janvier 1951. Dès son arrivée, il se voit confier le commandement du secteur de Bien Hôa, en Cochinchine, au nord-est de Saïgon, là où se trouvaient les grandes plantations d'Hévéas.

Après diverses affectations en France, il est nommé général en 1955 et reçoit le commandement de la 2e Division d'Infanterie Motorisée qui est cantonnée dans l'est de la France. Peu après, il conduira sa division en Algérie, tout d'abord dans la zone des Aurès dont il devient le commandant militaire, puis dans l'Est Constantinois face à la frontière tunisienne. Sous son commandement, se développe la « ligne Morice », d'abord simple ligne de barbelés électrifiés le long de la ligne de chemins de fer Bône-Tébessa, qui devient progressivement tout un système d'armes qui, le long de la frontière tunisienne prouve son efficacité en arrêtant les infiltrations des rebelles venant de Tunisie.

En 1958, il est nommé, par le Général SALAN, Commandant de la zone Est-Constantinoise et Responsable de la Frontière Tunisienne (La bataille des frontières). Il est à la tête de cinq régiments de parachutistes : le 1er R.E.P commandé par le colonel JEANPIERRE, le 9e R.C.P commandé par le colonel BUCHOUD, le 14e R.C.P commandé par le lieutenant-colonel OLLION, le 8e R.C.P commandé par le colonel FOURCADE, le 3e R.C.P commandé par le colonel BIGEARD. La mémoire conserve encore le souvenir de la dure bataille de Souk Ahras fin avril-début mai 1958.

Entre temps, ayant été promu général de division le 1er janvier 1958, il sera nommé adjoint au général commandant en chef les forces françaises en Allemagne le 6 décembre de la même année. Il restera dans ces fonctions jusqu'au mois de juin 1961, date de sa mise ne disponibilité pour suspicion de complot lié aux évènements séditieux d'Algérie en avril 1961. Emprisonné pendant deux ans, il sera acquitté faute de preuves, en septembre 1963.

Se retirant à son domicile de Louveciennes, près de Paris, il saisit le Conseil d'État sur sa mise en disponibilité, est réhabilité, retrouve ses prérogatives, mais pour le vaillant soldat son honneur a été bafoué.

Devenu grand reporter, il repart alors pour le Vietnam, soutient le combat des vietnamiens et des américains contre les communistes vietminhs jusqu'à la chute de Saïgon en 1975, année où il est expulsé. Entre temps, il publie différents ouvrages, dont plusieurs sur son vécu, notamment en Indochine. De retour en France auprès de sa famille, frappé par la maladie, soufrant physiquement, il s'est éteint au Val de Grâce le 7 janvier 1979.

Le Général Paul VANUXEM était Grand Officier de la Légion d'Honneur depuis 1957 et titulaire de 25 citations, dont de nombreuses à l'Ordre de l'Armée, obtenues durant les campagnes de France, d'Allemagne, d'Indochine et d'Algérie.

(1) *Madame VANUXEM, infirmière et assistante sociale militaire avec le grade de lieutenant (Campagne d'Italie, de France et d'Allemagne, 3 séjours en Indochine, guerre d'Algérie) , était Commandeur de la Légion d'Honneur et titulaire de 7 citations (1 palme, 5 divisions et 1 brigade). Elle est décédée le 29 juillet 2014 à l'âge de 98 ans.*

Christian Joubert
Président Adjoint de la Fédération

« Les fonctionnaires sont comme les livres d'une bibliothèque : Les plus haut placés sont ceux qui servent le moins ».

Georges Clémenceau

MESSAGE DE Kader ARIF, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LA MÉMOIRE

Voici le message qui est adressé par Kader ARIF, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, aux Harkis et aux forces supplétives à l'occasion de la Journée Nationale d'hommage qui leur est consacrée, le jeudi 25 septembre 2014 et qui donne lieu à Paris comme dans tous les départements de France à une cérémonie du souvenir. Ce message sera lu à cette occasion.

« Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour rendre l'hommage solennel de la Nation aux Harkis et aux autres membres des formations supplétives qui ont combattu avec l'armée française pendant toute la Guerre d'Algérie.

Votre engagement pour la France en Algérie, votre courage mais également les souffrances endurées et les sacrifices consentis pour votre pays justifient largement que chaque année, dans tous les départements de France, cet hommage vous soit rendu.

Vous avez bien mérité de la Patrie.

En ce jour, nous nous souvenons du destin dramatique des anciens supplétifs et de leurs familles. Nous nous souvenons de ceux qui ont payé de leur vie leur engagement pour la France. Nous nous souvenons des familles déchirées, abandonnées, massacrées parfois.Nous nous souvenons du déracinement de ces millions d'hommes, de femmes, d'enfants rapatriés à la hâte et des conditions indignes dans lesquelles ils ont été accueillis. Nous nous souvenons que pendant trop longtemps cette histoire a été tue.

Recevant les organisations représentatives des Harkis le 4 juillet dernier, le Président de la République leur a annoncé qu'il avait demandé au gouvernement d'établir un plan d'action détaillé destiné à affirmer la place des Harkis et de leur mémoire dans la République.

Ce plan a été présenté aujourd'hui par le Premier Ministre, à l'occasion d'une cérémonie solennelle instituant à Paris un nouveau lieu de mémoire en l'honneur des Harkis au sein du Mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. Il s'agit d'abord et avant tout, de reconnaître les fautes dont vous fûtes victimes. Il s'agit ensuite d'approfondir la démarche de réparation qui vous est due.

Ces pages tragiques de notre histoire pourront ainsi, non s'effacer, mais se tourner pour que s'écrive le chapitre de la justice et de la paix des mémoires.

Vous êtes des exemples d'honneur et de fidélité à la Patrie.

Que votre engagement, que votre dévouement, que votre courage restent à jamais un exemple pour chacun d'entre nous.

Honneur aux harkis et aux membres des formations supplétives qui ont combattu jusqu'au sacrifice suprême pour la France ».

MESSAGE DE L'UNION FÉDÉRALE A LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE

Lu par Monsieur Jean LECCIA, Secrétaire Général de la Fédération

De grands cycles mémoriels marquent cette année 2014.

Ils ne doivent pas nous faire oublier pour autant, la date du 5 décembre, qui depuis 2003 est la journée nationale d'hommage solennel aux morts pour la France durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

C'est la raison pour laquelle nous sommes rassemblés aujourd'hui, pour montrer que nous n'oublions pas nos frères d'Armes tombés en Afrique du Nord, mais aussi, pour saluer leur courage, leur totale abnégation puisqu'elle les conduisit au sacrifice suprême.

Souvenons- nous : il y a 60 ans, le 1er novembre 1954, jour entré dans l'histoire comme « La Toussaint sanglante », sur l'ensemble du territoire algérien, une série d'attentats marquait le déclanchement d'un nouveau conflit qui 8 ans plus tard, mettait un terme définitif à la présence de la France en Algérie.

Durant cette douloureuse période, 24 000 militaires, pour la majorité d'entre eux, au printemps de leur vie, tombèrent au champ d'honneur, pour une cause qu'ils crurent juste jusqu'au bout. N'oublions pas que des dizaines de milliers de Harkis souvent titulaires de nombreuses décorations, furent massacrés par le FLN et, comment ne pas penser aux milliers de victimes civiles assassinées ou portées disparues ? Ce dernier grand conflit, auquel notre pays fut confronté, laissa malheureusement tant de familles meurtries et au sein même de la Nation, de son armée, tant de séquelles, de rancœur, qu'elles tardent aujourd'hui encore à s' estomper.

Si le temps de la mémoire est venu, d'une mémoire sereine, apaisée, l'heure de la réconciliation entre nos deux peuples doit l'être aussi. Cette réconciliation, nous la devons à tous nos morts, afin que leur sacrifice n'ait pas été vain.

Mais, dans le contexte actuel d'insécurité auquel les nations sont confrontées, il est également, plus que jamais, indispensable de prôner les valeurs de fraternité entre les peuples. Il faut être le partisan avéré de l'Alliance des différences afin que triomphe la paix, cette paix à laquelle l'humanité aspire depuis la nuit des temps.

VIVE LA REPUBLIQUE - VIVE LA FRANCE

« Il paraît que sur les tas de fumier poussent les plus belles fleurs.
Il est sûr que les plus belles fleurs peuvent planquer des tas de fumier » !...

Anonyme

PETITE REFLEXION

LE DROIT ET LES DEVOIRS

N'est-il pas commun d'entendre, de voir des individus, des groupes organisés, des sociétés, des communautés et parfois, à travers leurs dirigeants des pays se prévaloir du « DROIT » :
Droit au logement,
Droit de séjour,
Droit à ma différence,
Droit à l'armement le plus sophistiqué, etc...
En fait, ne faudrait-il pas définir, sans être exhaustif, ce que contient ce mot que l'on associe trop souvent à une exigence sans contrepartie et qui est ainsi galvaudé ? Le droit nous permet d'agir en vertu d'une certaine morale philosophique, sociale, religieuse pais également en fonction de lois sociétales dictées par des textes officiels.
Le droit est une sphère à l'intérieur de laquelle nous pouvons évoluer librement, sans le subordonner à la force, c'est-à-dire : » »la volonté du puissant face au faible ». Plus concrètement, avoir « un droit », c'est avoir quelque chose dont la société nous assure la possession. Mais ce droit est étroitement associé au « DEVOIR ». Ces deux termes sont complémentaires et leurs notions sont corrélatives. Tout droit implique donc un devoir, au moins celui de le respecter chez autrui. L'idée de devoir s'impose en tant que valeur morale. Elle doit dominer notre volonté et ainsi servir de norme sociale.
« Kant définit le devoir comme un impératif. Il se présente à la conscience comme une obligation, voire un commandement; ce n'est pas une contrainte mais une obligation qui nous laisse libre. Il doit se réaliser sans condition. »
« En fait, si tu veux être considéré, sois toi-même bienfaisant ».-Cette maxime devrait être présente dans tous les esprits lorsqu'il s'agit de réclamer un droit.
Toutefois, le devoir engendre parfois un cas de conscience lorsqu'il y a conflits de devoirs. L'exemple de refuser l'union de couples de même sexe en est l'illustration. A l'inverse, tout devoir implique un droit : si j'ai par exemple le devoir de m'instruire, me cultiver, la société doit m'en donner les moyens.
Dans ce sens disons que la législation reconnaît certains droits :
Droit à la vie
Droit de la famille nombreuse
Droit des infirmes, des malades, des personnes âgées
Droit des économiquement faibles, etc...
Mais comme tout ce qui devient démocratique, « le droit et le devoir », mais principalement le droit est aujourd'hui dévalorisé par l'absence systématique de son corollaire le devoir.
Le citoyen s'imagine, et en est persuadé, que tous les droits lui sont acquis sans contrepartie.
L'adresse des administrations en charge d'accorder des droits (services sociaux) sont très connues du grand public, alors que celles qui sont responsables de faire respecter les devoirs (impôts, justice, code de la route, etc…) sont largement méconnues.
Ainsi, contrairement à l'idée que se font certains du droit et des devoirs en les analysant hors de leur contexte intrinsèque et de leur fusion rationnelle, rappelons-nous que ces deux valeurs « droits et devoirs » sont indissociables.

Jean Leccia
Secrétaire Général de la Fédération

ALERTE

L'IMMIGRATION CLANDESTINE
Français et Italiens sont littéralement débordés

Le Figaro s'est procuré un rapport de la direction zonale sud de la Police aux frontières (PAF) dont le quotidien publie une synthèse aujourd'hui. Ce document confidentiel est un compte-rendu d'une réunion « exceptionnelle » qui s'est tenue le 9 juillet portant sur le « phénomène migratoire érythréen » qui inquiète les différents services. Voici les chiffres alarmants qui en ressortent.
61.591. C'est le nombre de migrants irréguliers qui ont débarqué en Italie entre le 1 janvier et le 30 juin 2014.
Sur la même période en 2013, ils étaient 7913. La plupart viennent d'Erythrée(18.282)ou de Syrie(10.371).
5325. C'est le total des Érythréens interpellés par la police aux frontières (PAF) lors du premier semestre 2014. « Du jamais-vu depuis les vagues du printemps arabe de 2010 » selon Le Figaro. La plupart de ces migrants clandestins traversent les Alpes par TGV avec un billet en règle.
3411. C'est le nombre d'Érythréens qui ont été reconduits en Italie (une solution ?) depuis le 1er janvier 2014. En outre, ils sont 882 à avoir été laissés libres et 881 ont fait l'objet d'une procédure d'OQTF (obligation de quitter le territoire par leurs propres moyens).
Ces chiffres traduisent l'improvisation totale des services qui sont submergés. Le quotidien précise que ceux reconduits en Italie, reviennent quasi automatiquement en France.
Les brigades mobiles de la PAF ont réussi à arrêter 26 passeurs qui sévissaient dans cette zone. Si ce résultat révèle l'efficacité des services, Le Figaro pointe le manque de moyens judiciaires et administratifs pour donner suite à des interpellations.
Selon le document consulté par Le Figaro, les migrants d'origines Érythréenne représentent 91% des interpellations de la police aux frontières. Un chiffre qui n'est pas prêt de baisser selon le quotidien qui pointe la porosité de l'espace Schengen et ses procédures « complexes » rendant la France et l'Italie « en partie désarmées ».
Comme ceci était relevé récemment par l'APF, le nombre de migrants mourant pendant la traversée de la méditerranée ne cesse de croître.

Magazine PNHA
(août 2014)

LA BARAQUE EN BOIS À GÉOMÉTRIE VARIABLE : « ADRIAN »

Dans le journal « Combattants corses » du 2ème trimestre 2012, le colonel Jérôme BIANCAMARIA évoquait l'intendant général ADRIAN, inventeur en 1915 du célèbre casque qui a porté son nom, cet officier général est également à l'origine de la non moins célèbre « baraque en bois à géométrie variable », appelée couramment 'baraque Adrian ». D'innombrables générations de combattants ont connu ces baraquements légers, détrônés seulement dans la seconde moitié du XXème siècle, par la baraque métallique FILLOD. Aussi, me semble-t-il opportun de rappeler, en ce Centenaire de la Grande Guerre de 1914-1918, ce qu'était cette baraque, à la fois pratique, rapide à mettre en œuvre, peu onéreuse et tellement appréciée des Poilus revenant au repos à l'arrière de la ligne de front.

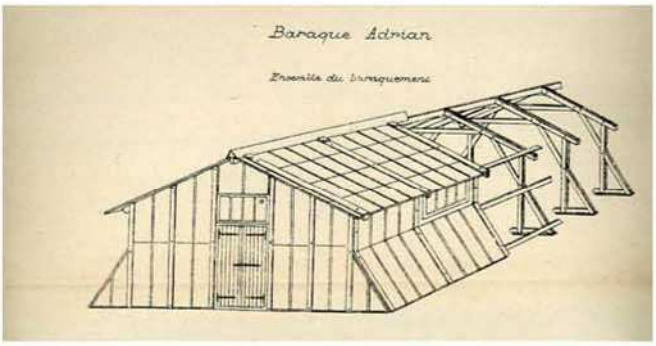

A la déclaration de la guerre, en 1914, la France compte une population d'environ 39 millions d'habitants. Elle dispose immédiatement de plus de 800 000 soldats d'active, depuis que le service militaire est passé à 3 ans en 1913. La mobilisation générale est décrétée pour le dimanche 2 août 1914 à 16 heures. Au 15 août elle est terminée, et l'effectif total des troupes attint près de quatre millions d'hommes. A la retraite depuis 1913, l'intendant colonel ADRIAN veut servir son pays et demande à reprendre du service actif en 1914. Conscient des difficultés de logement des troupes en campagne- qui n'avaient que le choix entre réquisition des habitations « civiles » et la toile de tente très limitée contre la protection du froid et de l'humidité- l'intendant ADRIAN met au point, dès 1915 (en même temps que sont distribués les premiers casques), une baraque préfabriquée en bois et d'assemblage très rapide ;

Le modèle de base présentait une longueur de 12 mètres, pour une largeur utile de 6,70 mètres et une hauteur de 4 mètres. Les baraques pouvaient se juxtaposer, dans le sens de la longueur, autant que le permettait le terrain. La couverture, assurée initialement par l'emploi de toile goudronnée, peu coûteuse et d'une mise en œuvre rapide, sera plus tard remplacée par des traditionnelles plaques de tôle ondulées, plus résistantes à l'usure et de montage tout aussi simple. Installée sur une dalle de ciment, la baraque était équipée de lavabos, de latrines, et le chauffage était assuré par des poêles à bois ou à charbon ; Réalisées entièrement en bois, les parois latérales de la baraque étaient équipées de châssis vitrés en partie haute, et de panneaux inclinés en partie basse. Cela pour éloigner les eaux pluviales car il n'était pas prévu de gouttières et de descente d'eau.

Le choix de son implantation, lié à la nature du sol et à l'assainissement de ses abords, était du ressort du Génie militaire. La construction présentait des avantages appréciables, tant par sa conception que par la facilité de mise en œuvre par une section d'infanterie non spécialisée.

Utilisées, un peu partout, surtout en zone arrière, les baraques pouvaient servir de dortoirs, d'infirmerie, de cantine, de bureau, d'hôpital… Il était même prévu l'utilisation en entrepôt de matériel. Pour cela, lors de la commande, il suffisait de préciser le choix de deux pignons équipés de grandes portes à double battant permettant l'accès à des voitures ou des camions, alors que les pignons de base étaient généralement équipés de petites portes.

Les baraques ADRIAN ont également servi de logements « provisoires » dans les régions dévastées par la guerre, en attendant la reconstruction en dur. Mais, comme le provisoire a souvent la vie dure, on en trouvait encore pendant la seconde guerre mondiale dans l'Est de la France, notamment dans des camps militaires.

Dans un baraquement de 30 mètres on pouvait coucher 73 personnes : 60 le long des parois et 13 au milieu et en long. A titre indicatif, à l'époque, le logement de 100 hommes sous des tentes coniques revenait à 4218 francs d'alors (de nos jours 11 398 euros), soit le même prix que dans des baraques Adrian possédant un bon confort de vie et une longévité largement supérieure.

Lt colonel (H) Raoul Pioli

UNE HISTOIRE VRAIE

Au cours d'une conversation avec une personne venue à mon domicile, traverser des moments de sérénité, je lui ai dit entre autres, que « *Vivre c'est aider les autres à Vivre* ».

Or, quelques années auparavant, son épouse était devenue aveugle et découragé, mon hôte s'était demandé pourquoi continuer à vivre. Deux mois après cette visite, il me téléphona pour m'informer qu'il s'était finalement accroché à la vie en vue d'accompagner sa femme au quotidien.

Il avait compris que « Vivre, c'est aider les autres à Vivre », lui était, en la circonstance, destiné !

Cette information me procura un indicible plaisir.

Jean Fabiani

UNE PENSÉE DE SAINT-AUGUSTIN

« A force de tout voir, l'on finit par tout supporter.
A force de tout supporter, l'on finit par tout tolérer.
A force de tout tolérer, l'on finit par tout accepter.
A force de tout accepter, l'on finit par tout approuver ! »

BANDE SAHÉLO-SAHARIENNE :

PREMIÈRE MISSION BARKHANE POUR L'A400M ATLAS

Pour la première fois, un A400M ATLAS a réalisé un poser sur les plates-formes de la bande sahélo-saharienne BSS). Dans le cadre de sa première mission opérationnelle, le cinquième A400M livré à l'armée de l'Air a quitté la base aérienne 123 d'Orléans pour aire escale à Istres, Niamey, Ouagadougou, Kinshasa, N'Djamena et Bruxelles avant de regagner Orléans après trois jours de mission. Avec un Transall, cette opération aurait été menée en une semaine et avec une charge offerte moindre. Niamey (Niger) a accueilli la première escale de l'appareil sur le continent africain. Une fois ses 20 tonnes de fret débarquées en moins de 2 heures sur *l'Airport of Disembarkation* du fuseau ouest de la BSS, l'Atlas a décollé vers une nouvelle escale. Cette tournée logistique s'est terminée par N'Djamena (Tchad) le 3 octobre, avec 19 tonnes de fret. La capacité d'emport et l'allonge stratégique de l'A400M répondent parfaitement aux besoins actuels des forces armées engagées en opérations extérieures en facilitant les flux logistiques tout en économisant les moyens engagés.

FRANCE :

LE CEMA ACCUEILLE SON HOMOLOGUE AMÉRICAIN

Le général Pierre de Villiers, chef d'État Major des armées, a reçu son homologue américain, le général Martin Dempsay, afin de discuter notamment de la coopération franco-américaine dans les dossiers liés aux crises dans la bande sahélo-saharienne et au Levant. Outre une visite au centre de planification et de commandement des opérations, une cérémonie a eu lieu à l'École Militaire où le chef d'État-major des armées a remis les insignes de Commandeur de la Légion d'Honneur au général Dempsay.

RÉPUBLIQUE CENTREAFRICAINE :

TENSION À BANGUI ET BAMBARI

À Bangui, l'arrestation d'individus armés a créé un début d'émeute lors d'une patrouille d'unités de police de la Minusca (la mission multidimensionnelle intégrée des Nations unis pour la stabilisation en République

centrafricaine) et de soldats de Sangaris. La force a mis fin à ces émeutes en ripostant. En fin de journée, les forces de sécurité intérieure, appuyées par les soldats français, ont arrêté des groupes armés qui incendiaient des maisons. Quelques jours plus tard, à Bambari, à 385 km de Bangui, des hommes de la Minusca ont également été pris à partie par des groupes armés visant le camp de l'ONU. Dans le même temps, les soldats français ont dû faire face à un autre groupe armé qui menaçait la population du sud de la ville. L'action combinée des forces Sangaris et de la Minusva a contraint des différents groupes à se replier.

UKRAINE :

DÉPLOIEMENT D'UNE ÉQUIPE DE RECONNAISSANCE

Une équipe de liaison et de reconnaissance de théâtre (ELRT) composée de militaires français et allemands est arrivée en Ukraine. La France appuie ainsi l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans sa mission de surveillance du cessez-le-feu et de l'appui que les Français et Allemands pourraient apporter à l'OSCE.

ANTILLES :

PRISES DE 595 KILOS DE COCAÏNE PAR LE GERMINAL

Une embarcation de type go fast a été interceptée durant la nuit par la frégate de surveillance *Germinal* et son hélicoptère Panther dans les eaux internationales proches de la péninsule de Guajira (nord de la Colombie). Lors de cette opération réalisée en coopération avec les autorités colombiennes, 595 kilos de cocaïne ont été saisis et trois narcotrafiquants ont été arrêtés. La Marine française intervient régulièrement sur ces types d'opération aux Antilles dans le cadre de l'action de l'État en mer.

AFGANISTAN :

DERNIÈRE CÉRÉMONIE DE REMISE DE DIPLÔMES POUR ÉPIDOTE

Le colonel Thierry Casanova, commandant le détachement Épidote 35, ainsi que les mentors français du Command and Staff College (CSC), ont participé pour la dernière fois à une cérémonie de remise de diplômes au cours de laquelle une soixantaine de stagiaires de la 9ème promotion de l'Operational Command & Staff School ont été diplômés. Le CSC a pour mission de former les hauts responsables des forces de sécurité afghanes. Depuis 2002 et jusqu'à fin 2014, dans le cadre de la mission Épidote, la France accompagne la montée en puissance de l'armée nationale afghane en assurant la formation et le conseil de ses militaires dans les écoles de formation d'officiers.

LIBAN :

PATROUILLE FRANCO-LIBANAISE CONJOINTE

En collaboration avec les forces armées libanaises, le contingent français de la force commander reserve a réalisé une patrouille à pied aux alentours du camp de Dayr Kifa. Soldats libanais et français ont marché côte à côte sur les routes et en ville sur une douzaine de kilomètres. Adoptant une attitude de « peace keeper » les soldats ont pris contact avec la population locale tout en assurant la surveillance de la zone, mettant ainsi en application les savoir-faire communs développés lors des entraînements de coopération, comme le préconise la revue stratégique de la Force intérimaire des Nations unies au Liban.

MER ROUGE :

LE COURBET S'ENTRAÎNE AVEC DES NAVIRES ALLIÉS

Dans le cadre de l'opération Enduring Freedom, le *Courbet* a effectué en mer Rouge différents

Exercices de lutte antinavire et d'évolutions tactiques avec le task group britannique Cougar 14-notamment composé des bâtiments *Bulwark* et *Lyme Bay*- ainsi qu'ave la régate allemande *Schleswig Holstein*. Au cours de ces manœuvres, un hélicoptère britannique a réalisé une séance d'appontages et de décollages suivie d'un ravitaillement permettant ainsi de renforcer l'interopérabilité et d'entraîner les pilotes à apponter sur un bâtiment allié. Les navires ont franchi ensemble le détroit de Bab el- Mandeb, reliant la mer Rouge au golfe d'Aden, dans la nuit du 28 au 29 septembre avant de réaliser le ravitaillement du Courbet par le bâtiment britannique Wave Ruler. Engagé depuis le 4 août dans l'opération Enduring Freedom pour l'Afghanistan, qui comporte un volet dans la Corne de l'Afrique, le Courbet assure la contribution de la France à la mission de lutte contre les trafics maritimes liés au terrorisme en mer Rouge, dans le golfe d'Aden, la mer d'Arabie et le golfe d'Oman.

Armées d'Aujourd'hui (novembre 2014)

INCITATION À LA VIOLENCE

Nous sommes dans une démocratie où les décisions sont prises par nos élus. Nous pouvons être en désaccord, mais il faut bien que nous soyons gouvernés.
L'action d'une minorité ne peut prévaloir contre les règles démocratiques auxquelles nous devons nous soumettre. Les Verts n'ont de cesse d'appeler à la violence pour bloquer tous les projets, quel que soit le gouvernement en place. Cette incitation à la rébellion permanente est inacceptable. Elle conduit à la destruction de biens et elle met en danger la vie des personnes et des forces de l'ordre confrontées à ces insurrections. Face aux agressions avec armes (pavés, barres de fer, cocktails Molotov…), les policiers sont en état de légitime défense. On peut tuer avec une simple pierre. Il est tout à fait normal, dans ces conditions, que les gendarmes utilisent des grenades offensives pour repousser des assaillants en supériorité numérique, dangereux et incontrôlables.
La mobilisation contre le barrage de Sivens n'est pas encore aussi ample que celle contre l'aéroport de Notre dame- des landes, mais elle est déjà explosive. Si nous continuons dans cette voie antidémocratique et antirépublicaine, il y aura une escalade des faits violents accompagnés de paralysie. Des intérêts claniques minoritaires ne peuvent pas passer avant l'intérêt général. La dictature de la rue est le début du fascisme.
Des experts nous assurent que le barrage de Sivens est inutile. Peut-être. Mais lorsque la meilleure cause du monde est défendue par des anarchistes cagoulés et casqués, elle devient suspecte. Le malheureux jeune homme qui a laissé la vie dans cette aventure n'est pas la victime des forces de l'ordre mais de celle du désordre.

Valeurs actuelles
(novembre 2014)

CE QU'IL FAUT SAVOIR

LA CARTE D'IDENTITÉ VALABLE 15 ANS

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 ans à 15 ans pour les personnes majeures.
L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du **1er janvier 2014** à des personnes majeures.
Les cartes d'identité délivrées entre **le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013** à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.
Inutile de vous déplacer dans votre mairie.
Si votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Ministère de l'Intérieur

LAÏCITÉ

Au moment où prolifèrent les chantres de l'identité culturelle, où est exalté le devoir de Mémoire, où nombre de régions cherchent à redonner vie à leur langue régionale et où chaque ville s'efforce de mettre en valeur son patrimoine historique, n'est-il pas étrange de voir en France les plus hauts personnages de l'État, au nom de la laïcité érigée en dogme, refuser de reconnaître que notre pays et l'ensemble des pays d'Europe baignent dans une civilisation commune et sont le fruit de la culture gréco-judéo- chrétienne qui les a façonnés ?
Pas un village et pas une ville qui ne s'enorgueillisse du trésor architectural de leurs églises, cathédrale, abbayes ou monastères, pas un musée qui ne mette en valeur les trésors qui constituent les statues, les peintures et autres œuvres d'art dus à des artistes ayant puisé leur inspiration chez les grecs, dans la Bible comme dans les récits évangéliques. Innombrables sont les villes et villages portant le patronyme d'un saint.
Pourquoi refuser de reconnaître l'œuvre civilisatrice des églises chrétiennes auxquelles nos « vieux » pays doivent, entre autres, la fondation de leurs premiers hospices et universités. Qui oserait nier la part du religieux dans la musique européenne du Moyen Âge à nos jours ?
Refuser de reconnaître cet héritage qui, à travers les siècles, a donné son identité à l'Europe, n'est-ce pas une forme de négationnisme, un aveuglement incompréhensible ?
La vraie laïcité n'exige pas un tel comportement -Reconnaître l'évidence n'est pas porter atteinte à la laïcité !

Jean Fabiani

« On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux » .

Saint-Exupéry

UN PEU D'HISTOIRE

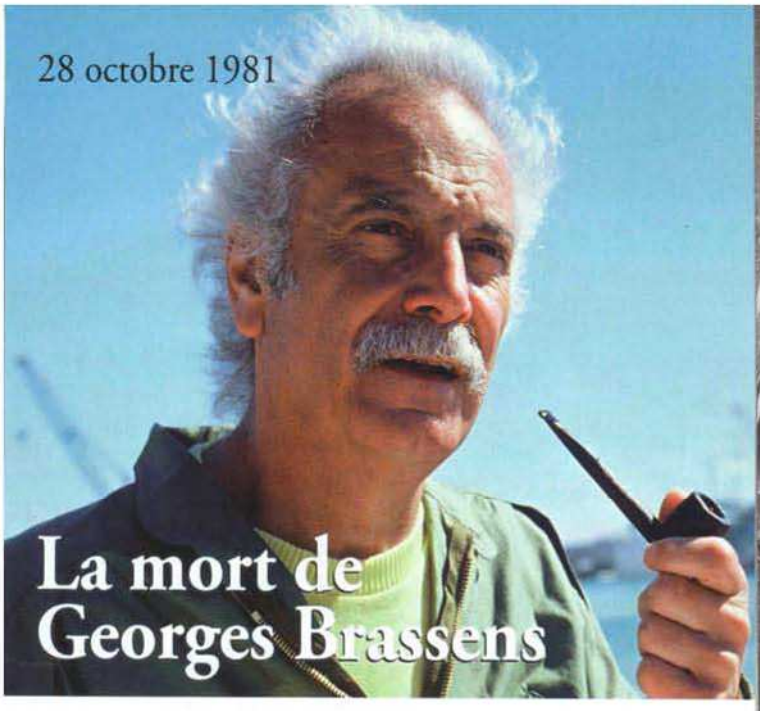

La mort de Georges Brassens

Il l'avait brocardée, la Mort, la Camarade, lui reprochant de le poursuivre d'un « zèle imbécile ». Son dernier album, sorti en 1976, s'appelait d'ailleurs *Trompe-la-mort*. Pourtant la maudite faucheuse a rattrapé Georges le grand, bien aidée par le crabe, ce fichu cancer qui le rongeait depuis tant d'années. Ce 28 octobre 1981, Georges Brassens s'éteint et la France pleure l'homme et le poète. L'enfant pauvre né à Sète, en 1921, avait fait les quatre cents coups. Fuyant sa mauvaise réputation – dont il fera une de ses plus fameuses chansons –, il avait débarqué à Paris quelques mois avant le début de l'occupation allemande. Envoyé outre-Rhin au STO, ce libertaire dans l'âme s'en enfuit et passa le reste de la guerre à se cacher dans les bibliothèques, où il découvrit la poésie. À la Libération, l'ancien cancre continuera à épancher cette insatiable soif de mots.

Puis arrivent les années 1950. Il écume les cabarets avec sa guitare. Les grands le remarquent déjà comme l'un des leurs. Le succès lui arrive, et avec lui cette célébrité qu'il n'a jamais recherchée, ces trompettes de la renommée bien mal embouchées. Les années passant, le pornographe du phonographe, le moustachu qui ricanait en chantant des gros mots, fait partie du patrimoine. Il atteint l'universalité, comme Trenet qu'il admire tant. « Les Amoureux des bancs publics », « Le Gorille » ou « Les Copains d'abord » entrent au panthéon populaire de l'imaginaire collectif aux côtés des textes de Goscinny ou des dessins de Sempé. On l'aime, mais avec pudeur, pour ne pas le déranger. L'un de ses ultimes enregistrements sera la chanson du hérisson dans le conte musical de Philippe Chatel *Émilie Jolie*. Celui qui pique, mais qui veut qu'on le caresse.

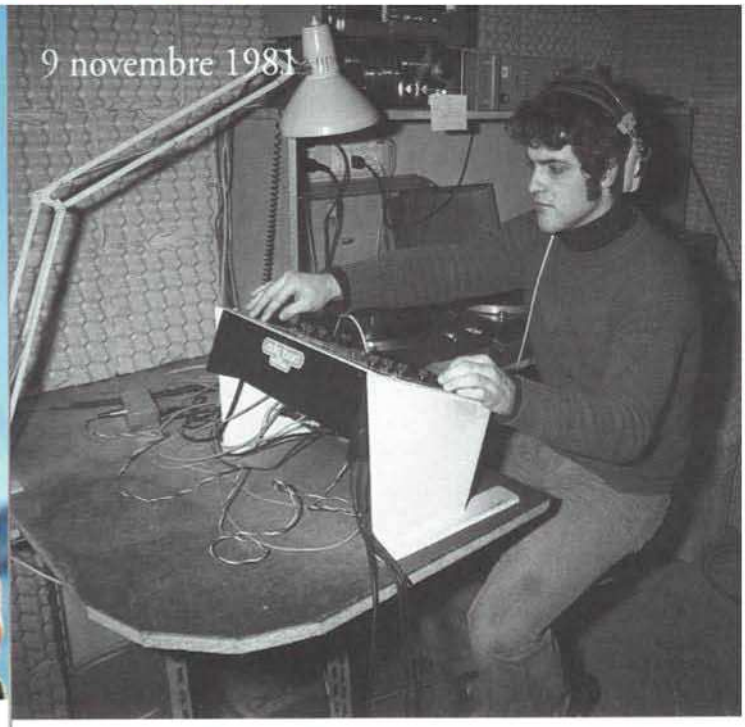

Les radios libres autorisées

Les radios libres existent depuis les années 1920. Jusqu'en 1940, l'État permet à toute entreprise privée, quelle que soit sa taille, de se lancer dans l'aventure radiophonique. Le ton change à la Libération, car bon nombre de radios ont été collaborationnistes sous l'Occupation. Afin non seulement de les sanctionner, mais surtout de prévenir les dérives à venir, l'État décrète donc le monopole sur les émissions radiophoniques émettant depuis l'Hexagone. Cette interdiction sera contournée par des radios privées commerciales émettant depuis l'étranger. Parmi ces radios, en définitive légales, nommées « périphériques », citons Europe n°1 (émettant depuis l'Allemagne), RTL (depuis le Luxembourg), RMC (Monaco) ou Sud Radio (Andorre). Pour pouvoir être captées en France, elles émettent sur ondes longues. Puis, au milieu des années 1970, des radios mues par un esprit résolument libertaire envahissent les ondes. Depuis les appartements, les garages et même parfois en pleine nature, les ados de 68 dynamitent les ondes.

Pour y faire face, les pouvoirs publics multiplient les brouillages des ondes et musclent l'arsenal législatif. Un an de prison et 100 000 francs d'amende, voici ce que risquent les contrevenants. Mais lorsque les partis politiques de l'opposition créent à leur tour leurs radios libres, l'espoir renaît chez les « pirates »… Le 9 novembre 1981, les radios libres sont autorisées à émettre. Et la bande FM devient le nouvel Eldorado.

« Il faut être économe de son mépris, tant il y a de nécessiteux ».

Châteaubriand